

objet : Note réflexion sur une approche de la coopération
franco-algérienne

0. Présentation

• Cette note est le résultat de la démarche suivante :

0.1 • Réflexions propositionnelles exposées à Alger par M. Daniel Carrière

0.2 • "Test critique" réalisé avec des camarades algériens -

test portant sur la compréhension et le réalisme des
propositions

0.3 • Rédaction d'une note à partir du "test critique"

1. lignes principales de la proposition de M. Carrière

1.1 • Sa coopération doit être régulée, définie, coordonnée

par une instance politique qui à l'échelle nationale
ne peut être sur le plan français que le ministère de
la coopération

1.2 • Dans des secteurs où la coopération se cherche [eau] il
n'est pas impossible de concevoir et de mettre en œuvre
des actions de coopération avec des régions françaises
de la façade méditerranéenne, actions qui préfigureraient
un accord plus large .

1.3 • Le programme de coopération doit tenter d'intégrer les
différents aspects économique, assistance technique,
formation, financement et avoir un (ou plusieurs)
points d'application [projets]

2. Commentaires, réflexions, propositions

- 2.1. Il est possible et d'affirmer que les responsables rencontrés [et d'autres...] ont été très attentifs et adhérents aux propositions précédentes. Il s'agit à mon avis de les conforter en poursuivant les discussions dans le même esprit et dans un cadre plus officiel
- 2.2. Il est important à mon avis de souligner que la "coordination" politique est une proposition originale et qui ne manquera pas de soulever des difficultés structurelles dans sa mise en œuvre. En effet il s'agit ni plus ni moins que d'inventer une formule différente de celle de l'Etat-entrepreneur [URSS] et différente également de l'intervention commerciale pure où l'opérateur essaie de se placer avec le concours (?) du conseiller commercial.
- 2.3. Un relais régional qui préfigurerait une formule nationale est également et incontestablement une proposition neuve à laquelle les Algériens ne s'attendaient pas. Les difficultés? :
- Ses régions algériennes [wilayate] ont moins d'autonomie que les régions françaises en matière de coopération extérieures
 - Certains opérateurs privés peuvent en France voir et d'un mauvais œil une coopération concentrée sur la façade méditerranéenne.
 - Si risque que des difficultés dans le déroulement soient surées au niveau d'un arbitrage national
- 2.4. Ses difficultés précédentes ont leur parade dans la mesure où :
- la coopération interregionale est possible si les procédures sont respectées

- ③
- Dans le cadre de la coordination nationale [ministère de la coopération] il est souhaitable de décentraliser cette coordination à l'échelon régional. Si la délégation algérienne devait se rendre en France, elle évoquera probablement cet aspect.

3. Conclusions

3.1. Intuitivement - et strictement - j'ai le sentiment que cette coopération est à un tournant :

• Dans un climat politique favorable responsables algériens et français "accumulent" accords, protocoles, etc. C'est très positif si de tels accords s'insèrent dans une réflexion globale que personnellement je n'ai ressentie que lors de cette mission, alors que je me rends régulièrement en Algérie notamment depuis le 10.5.1981.

• La question est de savoir si la "doctrine" n'est qu'un habillage maladroit de projets commerciaux ou si le projet commercial n'est qu'une conséquence d'une doctrine solide.

3.2. Le "chemin" proposé par M. Carrière est un chemin difficile, qui n'est pas spectaculaire et nécessitera beaucoup de travail et d'imagination. C'est cependant le chemin qui porte en lui le plus de solidité pour l'avenir.

3.3. L'approche précédente est valable - avec des nuances - pour les trois secteurs rencontrés : Forêts environnement, agriculture, hydraulique. Le cas de l'hydraulique agricole mérite beaucoup d'attention dans la mesure où le ministère de l'agriculture essaie de le développer

3.4 Il existe un aspect qui me paraît tout à fait entier ⁽⁴⁾
- et d'une manière neuve - dans la coopération : il s'agit de
l'assistance dans la mise en place de structures nouvelles.

- offices de mise en valeur [6]
- Agence de l'environnement (national)
- Sociétés régionales de distributions [11]

Nous n'avons pu entrer dans les détails à Alger. Nous
avons à peine évoqué ces questions. Je reste en ce qui me
concerne convaincu que c'est cela pourrait constituer un créneau
important de coopération notamment avec des opérateurs de la
façade méditerranéenne.

3.5 la visite de M. Carrière a eu ceci de positif à savoir que
la France - au sens large - a été pour des raisons politiques absente
dans les trois secteurs [71-81] durant dix années. La crainte
légitime des algériens était de rencontrer des personnes venues avec
des propositions et démarches de 1971. Or l'exposé résumé au 1
les a agréablement surpris : coordination politique + test régional +
intégration des actions. La coordination politique correspond au
tempérament algérien et offre des garanties anti-dérapage. L'expérience
régionale séduit dans la mesure il n'existe pas de spécialiste algérien
[eau] qui n'ait eu à effectuer une visite, un stage... à
Aix en Provence, Montpellier... L'intégration des actions qui rebutait
les opérateurs français dans les années 1970 est désormais une
réalité

3.6 L'important dans la démarche qui consiste à ~~faire précéder~~^{précéder}
une réflexion sur les principes sur les points d'application [projets]

c'est la garantie de pérennité. En effet il n'est pas impossible comme cela arrive dans tous les pays que le Congrès du FLN [fin de l'année] recommande un renouvellement de l'équipe gouvernementale. Un nouveau ministre ne modifiera pas les points d'application issus d'une réflexion sur les règles globales. En l'absence de cette réflexion globale, un nouveau ministre peut proposer la modification des ~~ses~~ points d'application.

3.7 Sur un plan pratique il est possible de se passer d'une telle démarche et "accumuler" d'une manière plus ou moins heureuse protocoles, accords - - - sur des projets. Dans deux ans nous assisterons alors à une période de reflux et de frustrations de part et d'autre.

3.8 Il n'est enfin pas négligeable d'indiquer que la coordination politique offre une certaine caution morale ~~sur~~ à la régularité de certaines transactions. A un moment où le pouvoir essaie d'extirper avec les traumatismes que cela suppose des maladies - souvent d'importation - qui se sont introduites dans les ~~ses~~ administrations et entreprises, cette coordination - qui n'est pas un contrôle bureaucratique - est salutaire. En effet l'édifice étant fragile, il n'est pas exclu que des opérateurs imprudents ou incorrigibles fassent "exploser" tout un secteur par des pratiques anormales. Or je crois savoir que le pouvoir politique actuel est décidé à aller jusqu'au bout en matière de ce qu'il est convenu d'appeler "l'aménagement".
Restant à votre disposition

